

Christel Coton, Laurence Proteau, *Les paradoxes de l'écriture. Sociologie des écrits professionnels dans les institutions d'encadrement*

Gérard Creux

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/lectures/9120>

ISSN : 2116-5289

**Éditeur**

Centre Max Weber

**Référence électronique**

Gérard Creux, « Christel Coton, Laurence Proteau, *Les paradoxes de l'écriture. Sociologie des écrits professionnels dans les institutions d'encadrement* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2012, mis en ligne le 04 septembre 2012, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/9120>

---

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© Lectures - Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction / Any replication is submitted to the authorization of the editors

---

# Christel Coton, Laurence Proteau, *Les paradoxes de l'écriture. Sociologie des écrits professionnels dans les institutions d'encadrement*

Gérard Creux

---

- 1 Cet ouvrage collectif réalisé sous la direction de Christel Coton et Laurence Proteau est construit autour de onze contributions qui ont pour objet l'écriture professionnelle dans différents champs institutionnels et plus particulièrement d'encadrement, en l'occurrence, la prison, l'armée, la police, la justice, le travail social et la santé. Elles sont articulées autour de quatre parties qui se définissent non pas à travers les institutions enquêtés mais des thèmes sociologiques. Ainsi, plusieurs contributions traitent du même champ institutionnel, mais sous des angles différents.
- 2 Au contraire de l'écriture privée (pour soi par exemple), l'écriture professionnelle « se distingue par sa forte dimension contraignante ». Et si l'on peut penser, a priori, que sa forme pourrait sous-tendre une certaine « neutralité », l'analyse sociologique de cet objet met en lumière qu'il marque, entre autres, plus ou moins explicitement les positions sociales des individus, les rapports de force institutionnelle, les logiques de distinction, ou encore ses effets « magiques ».
- 3 La première partie de l'ouvrage porte sur les effets de la maîtrise de l'écrit dans l'armée et la police. Christel Coton montre comment, au sein de l'armée, les officiers, dans l'évolution de leur carrière, en passant de « combattants » à « rédacteurs », vont devoir intérioriser un nouveau rôle. Expliquant dans un premier temps la temporalité de la carrière d'un officier qui se base en premier lieu autour de la question du combat « facteur de prestige et d'une forte reconnaissance », la seconde se base davantage dans la maîtrise de l'écriture autour de laquelle va s'opérer un principe de sélection des officiers. Elle met en avant le fait que les plus aptes à réussir les concours se « tournent vers la figure de l'intellectuelle » valoriser par l'institution militaire. Dans ces conditions la maîtrise de l'écrit génère des profits symboliques et l'accès à des positions dominantes. Le

type de recrutement initial (ex. Saint Cyr) joue cependant un rôle déterminant dans cette sélection.

- 4 Laurence Proteau s'est intéressée aux gardiens de la paix qui rejoignent le rang des services d'investigation en civil considéré comme « les plus nobles de l'espace policier ». Le champ policier est animé par la concurrence de deux figures de policier qui se disputent la « vraie » définition du métier : l'un de terrain, valorisant la dimension virile de la profession et l'autre formé de policiers dont le niveau scolaire est plus élevé, davantage diplômés et plus aptes à la maîtrise de l'écriture procédurale, correspondant davantage aux logiques managériales instaurées aujourd'hui dans la police. À travers cette modélisation, « l'écriture est source de distinction », « (les) vertus performatives ont des effets de vérité et influent sur la manière de classer et de se classer dans l'espace policier ». Elle tente de montrer l'importance de la maîtrise de l'écrit dans le degré d'autonomie professionnelle et montre également la formation d'un habitus scriptural spécifique.
- 5 La seconde partie analyse les effets de la standardisation de l'écriture professionnelle à travers les nouvelles normes managériales introduites dans le champ institutionnel.
- 6 Dans un premier temps, Elodie Lemaire s'est intéressée aux nouvelles manières de gérer le traitement des plaintes. Elle parle de « néo-taylorisation » de leur traitement qui s'inscrit dans une logique gestionnaire et de performance du travail policier, et qui crée des tensions entre policiers (donneurs d'ordre et exécutants). Elle fait le constat que « Les policiers, selon la position qu'ils occupent dans la division du travail, ne disposent pas des mêmes ressources pour composer avec la logique gestionnaire ». Selon l'auteur, la plainte, au regard de cette mutation du champ policier, lié de fait à la qualité scripturale, « participe (...) à la disqualification des policiers les moins gradés et les moins dotés ».
- 7 Christian Mouhana, au contraire des exemples précédents, montre que l'écrit tient une place de moins en moins prégnante dans le champ de la magistrature. Le « beau » jugement a historiquement souvent été comme « noble ». Cette déconsidération scripturale serait liée à une logique productiviste du travail des magistrats, mais aussi aux « citoyens consommateurs de justice » qui ne souhaiteraient pas de jugements qui arrêtent définitivement une décision ». Selon l'auteur et ses termes, le « paradigme de la belle décision » cède désormais la place au « compte rendu administratif » sur fond d'idéologie gestionnaire.
- 8 Enfin, Sabrina Nouri-Mangold a porté son travail sur les greffières en s'intéressant plus spécifiquement au « rapport à l'écrit et à l'oral d'une profession principalement définie par sa compétence scripturale ». Après avoir décrit le travail de ces professionnelles, elle souligne comment les nouvelles normes gestionnaires ont eu pour conséquence une standardisation des écrits. En s'intéressant au jugement, elle remarque que sa rédaction n'est plus une tâche valorisée chez les greffières. L'informatique a amplifié la standardisation même si pour certaines cette tâche peu restée noble. Elles réinvestissent ainsi « la rédaction des jugements pour revaloriser leur position dans l'espace judiciaire ». Cependant, ce réinvestissement est aussi corrélé aux compétences sociales des greffières, c'est ce qui les distinguera les unes des autres.
- 9 La troisième partie de l'ouvrage porte sur les écrits en prison et dans le travail social à partir de problématiques articulées à la fois autour du contrôle et de l'évaluation.
- 10 Ainsi Gaëtan Cliquennois, en s'intéressant aux surveillants de prison, tente d'analyser comment l'écriture qui s'est introduite dans le travail de ces professionnels produits

d'une part des effets sur les détenus et peut participer et entretenir un processus de stigmatisation, et d'autre part permet d'évaluer le travail réalisé par les agents dans les espaces pénitenciers. Il en conclut que l'écrit dans ce cadre spécifique diminue l'autonomie professionnelle des surveillants « dont le travail de surveillance est désormais lui-même sous surveillance ».

- 11 Elodie Janicaud et Camille Lancelevée se sont intéressés quant à eux à deux dispositifs liés au fonctionnement pénitencier : l'accès aux unités de visite familiale et les extractions médicales. Ils marquent une reconnaissance d'un « droit à la vie familiale » et le « droit à la santé » pour les personnes détenues. Les deux auteurs montrent que les écrits qui en découlent permettent de contrôler davantage les connaissances sur les personnes au point où « Les écrits encadrant les extractions médicales témoignent (...) d'un dispositif de contrôle produisant des situations dénuées de sens, remettant en question la substance même du droit à la santé ».
- 12 Dans le dernier article de cette partie, Coline Cardi et Fabien Deshayes ont retenu comme objet de recherche les écrits professionnels dans le champ du travail social. Le dispositif légal permet aujourd'hui aux usagers d'avoir accès aux dossiers les concernant. Cette disposition a, selon eux, un double effet. D'une part les travailleurs sociaux doivent davantage contrôler leurs propres écrits qui seront par ailleurs évalués par les institutions de tutelles, interrogeant au passage une nouvelle forme de gestion sociale. D'autre part, à travers le droit à la connaissance des écrits professionnels, les deux auteurs émettent l'hypothèse de l'instauration d'une politique d'activation à l'égard des familles et de noter : « être plus informé, n'est-ce pas déjà une injonction à se remettre en cause ? »
- 13 Enfin la quatrième partie porte sur les écrits comme support informel de domination ou encore de prise de position.
- 14 Claude Thiaudière s'est intéressé à l'usage de l'écrit dans le champ médical en prenant pour objet l'ordonnance. Si la relation entre le patient et le médecin est en premier lieu basée sur l'oral, l'ordonnance est envisagée « comme support d'interaction sociale dans l'activité médicale », car elle ne met uniquement en relation le patient et le médecin, mais aussi le pharmacien, la sécurité sociale, les assurances santé. Elle peut être également considérée comme un rapport de domination du médecin sur le patient et participer selon l'auteur d'un « rituel moderne tirant vers la magie ». À travers l'ordonnance, le médecin engage également sa responsabilité, ainsi que sa notoriété. Autrement dit, cet écrit au-delà de sa fonction objective, et particulièrement marqué par sa fonction symbolique et sociale.
- 15 Léonore Le Caisne a porté sa réflexion sur les mandats de dépôt dans le cadre d'une recherche sur l'incarcération des mineurs. Son analyse permet de mettre en avant les rapports de pouvoir entre le substitut et le juge des enfants qui n'ont pas la même position dans le champ de la justice des mineurs. Cette lutte entre agents est d'autant plus facilitée que les mandats sont des écrits relativement « pauvres » et standardisés. Et cette forme permet d'autant mieux leur détournement et ainsi de faire valoir sa position.
- 16 Enfin, Benjamin Pécoud s'est intéressé aux visites en détention réalisées par le « Comité de prévention de la torture et autres traitements inhumains » et aux écrits qui en rendent compte. Une nouvelle fois, l'auteur, après avoir montré le processus conduisant à la construction des rapports issus des visites de prison, montre que sa rédaction est le fruit de l'articulation entre un secrétariat et les experts (visiteurs). Cependant, leur relation est

inscrite dans un rapport de domination : un secrétariat défendant une méthode de standardisation des visites afin de faciliter son écriture et les membres dotés des capitaux socioprofessionnels élevés qui souhaitent préserver leur autonomie. Autrement dit, à travers cet exemple, l'auteur montre que l'écrit n'est une simple rédaction de constat, mais le résultat d'un rapport social.

- 17 En conclusion, l'ensemble des contributions qui s'appuie sur des données empiriques permet de déconstruire les conditions sociales de production des écrits professionnels dans les institutions d'encadrement. Les contributions sont particulièrement claires et montrent, pour la plupart, que l'écrit reste aussi une roue d'engrenage de la nouvelle gestion publique.

---

AUTEUR

**GÉRARD CREUX**

Docteur en sociologie et attaché de recherche à l'IRTS de Franche-Comté